

CHARTE DE VALEURS

Communauté de communes Saint-Méen Montauban *Adoptée par délibération 2017/061bis/YvP du 09 mai 2017*

1.1 Introduction :

La communauté de communes St Méen-Montauban est née le 1^{er} janvier 2014 de la fusion des communautés de communes des Pays de St Méen le Grand et de Montauban de Bretagne et de l'intégration des communes de Saint Pern et Irodouer.

Après deux années nécessaires à la mise en place « opérationnelle » de cette fusion, les élus ont décidé de préparer l'avenir, et d'écrire la feuille de route du territoire pour les dix années à venir (2017-2027), cette démarche volontaire et collective devant permettre d'ouvrir de nouvelles perspectives et de partager de nouvelles ambitions autour d'un même objectif : instaurer les conditions propices au développement du territoire.

De la vitalité à partager :

En adoptant, lors de sa création, la devise « de la vitalité à partager », les élus de la communauté de communes Saint-Méen-Montauban actaient du dynamisme du territoire et affirmaient les valeurs de partage et de coopération, pour guider le développement harmonieux du territoire.

La communauté de communes Saint-Méen Montauban réaffirme ainsi sa volonté de :

- Renforcer le tandem communes-communauté de communes,
- Favoriser un développement du territoire prenant en compte les spécificités

1.2 Les valeurs et principes partagés par le territoire :

Allant au-delà des règles du code général des collectivités territoriales encadrant le fonctionnement des EPCI à fiscalité propre, les élus ont également validé l'importance d'affirmer les principes de fonctionnement et les valeurs qu'ils partagent, et sur lesquels doit s'ancrer le projet de territoire et l'ensemble des politiques publiques menées.

Les valeurs suivantes sont placées au cœur du projet de développement du territoire et de l'action communautaire :

▫ **Proximité :**

La proximité et la qualité des services constituent les principaux facteurs d'attractivité résidentielle et économique du territoire.

A travers leurs actions, les communes et la communauté de communes entendent maintenir et consolider l'offre de service de proximité existante sur le territoire, et renforcer l'accessibilité de ces derniers. Ainsi, la proximité portée par le territoire prend en compte à la fois l'accessibilité géographique des services, la lisibilité et la simplicité d'usage des services rendus.

Cette valeur de proximité se traduira par :

- La définition d'un maillage de services du territoire,
- Une interrogation fréquente de la capacité des services à répondre aux besoins des populations

Une attention particulière sera portée au développement du lien social dans l'ensemble de ses communes .

▫ **Equilibre territorial :**

La communauté de communes Saint-Méen-Montauban s'attache, à travers son action, à préserver l'équilibre entre urbain et rural, à maintenir une dynamique de développement global garante de la vitalité de ses communes, qui font la diversité et la richesse du territoire.

Le développement du territoire communautaire passera également par l'affirmation du rôle de centralité de Saint-Méen-le-Grand et de Montauban-de-Bretagne et le développement de complémentarités entre ces deux villes, le développement de ces deux pôles de centralité impactant favorablement le développement des autres communes.

La communauté de communes de Saint-Méen-Montauban développera ainsi son action dans une logique d'aménagement équilibré répondant aux besoins de services de la population et offrant les meilleures conditions pour l'essor des entreprises du territoire.

▫ **Cohésion territoriale :**

La communauté de communes Saint-Méen-Montauban entend à travers son action consolider les liens existants entre les communes et la communauté de communes et dépasser les anciens périmètres communautaires et les limites communales.

Afin de renforcer ces liens, le territoire s'attachera à :

- Favoriser les rencontres et les échanges entre l'ensemble des acteurs et faire émerger des politiques et des projets partagés et cohérents à l'échelle communautaire,
- Favoriser les démarches participatives

1.3 Les ambitions pour la communauté de communes :

A travers son action, la communauté de communes de Saint-Méen-Montauban entend porter, pour les dix prochaines années, un projet partagé de développement permettant de maintenir et de conforter son attractivité résidentielle et économique.

Le projet de territoire de Saint-Méen-Montauban, traduction de ce projet de développement, a pour ambition de :

- Affirmer l'identité du territoire et le sentiment d'appartenance
- Consolider le développement économique du territoire et d'accompagner l'émergence de l'économie de demain,
- Consolider et adapter les conditions d'accueil de la population,

- Consolider le développement d'une mobilité durable et adaptée aux différents publics ;
- Intégrer les grands enjeux d'aujourd'hui et s'adapter à ceux de demain

La communauté de communes s'inscrit ainsi dans une démarche de co-développement permettant de renforcer l'attractivité du territoire dans son ensemble, de maintenir les conditions d'un dynamisme fort tout en veillant au développement équilibré et solidaire du territoire. Elle entend ainsi partager la vitalité du territoire.

1.4 L'affirmation d'une armature territoriale forte :

Afin de porter ces valeurs de proximité, d'équilibre et de cohésion territoriale, la communauté de communes entend se doter d'une armature territoriale forte. Cette dernière s'appuie sur les deux pôles d'équilibre (Saint-Méen-le-Grand et Montauban-de-Bretagne) et deux zones relais situées au Nord et au Sud du territoire, telle que schématisée ci-contre.

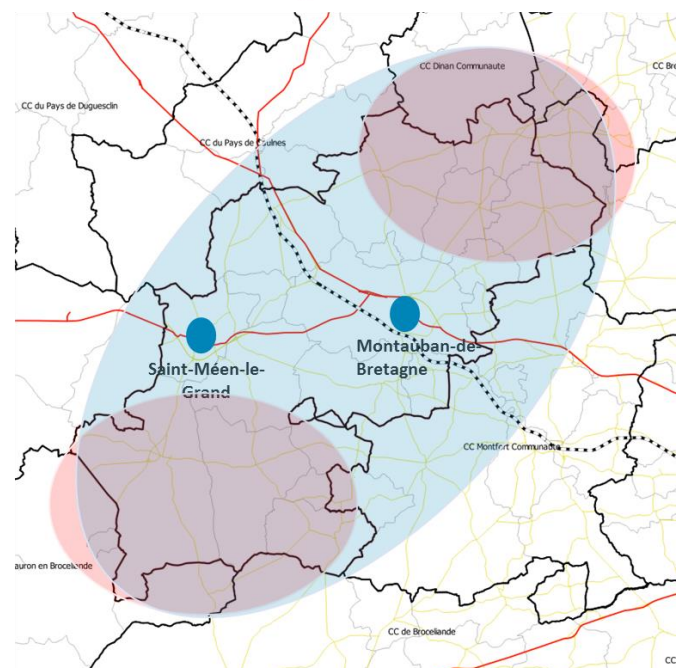
Par son action, la communauté de communes s'appuiera sur ces polarités pour construire le développement équilibré de son territoire.

Parallèlement, elle entend maintenir l'offre de service existante sur le territoire, le maintien des services étant la garantie de conserver une vitalité et un lien social fort dans chaque commune.

L'implantation des équipements structurants de la communauté de communes sera ainsi questionnée au regard des usages pressentis, de son accessibilité au plus grand nombre, de son efficacité.

Légende :

- Pôles d'équilibre
- Zone d'influence des pôles d'équilibre
- Zones relais



1.5 Les principes de l'action communautaire :

Efficiences de l'action publique :

Dans un contexte de raréfaction des moyens nécessaires à l'action publique d'une part, et d'évolution rapide des modes de vie et des habitudes de consommation (numérique, mobilité croissante...) d'autre part, la communauté de communes Saint-Méen-Montauban recherchera en permanence les solutions les plus harmonieuses et les plus cohérentes pour apporter des réponses adaptées et optimisées aux besoins de la population.

Par conséquent, elle s'interrogera régulièrement sur la pertinence de ses politiques publiques et de son action par rapport aux évolutions sociétales, aux besoins de sa population.

Ainsi, la communauté de communes Saint-Méen-Montauban s'engage à une utilisation rigoureuse des deniers publics afin de contenir la pression fiscale.

Subsidiarité :

Afin de répondre de manière efficiente aux besoins du territoire, les élus entendent interroger régulièrement la pertinence de porter une action à l'échelle communautaire plutôt qu'à l'échelle d'une ou plusieurs communes.

En effet, en vertu du principe de subsidiarité, la communauté de communes n'a pas vocation à se substituer à l'action menée avec succès par les communes.

En cela, l'action de la communauté de communes n'aura de sens que si, d'une part, son échelle et ses moyens sont les plus pertinents pour mener à bien un projet et d'autre part si ces actions sont d'intérêt général et répondent aux besoins de l'ensemble de la population.

Transversalité de l'action publique :

Les enjeux de développement territorial auxquels sont aujourd'hui confrontés les territoires (transition économique, transition technologique, renforcement des mobilités...) nécessitent aujourd'hui pour l'ensemble des élus de la CC Saint-Méen-Montauban de développer une approche transversale et globale du développement du territoire communautaire.

A titre d'illustration, le renforcement de l'attractivité économique nécessite à la fois de travailler sur des leviers propres au champ économique (foncier d'entreprises, aide à l'installation...) et sur des leviers relevant d'autres champs de compétence comme la petite-enfance, la santé, l'environnement ou la mobilité.

La communauté de communes entend, en étroite collaboration avec ses communes, dépasser une analyse des besoins et des évolutions par champ de compétence et/ou par politique sectorielle et engager systématiquement une approche transversale des politiques à mener.